

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 heures le mardi 21 novembre 2023, le conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Usage conditionnel de type « Hébergement de nature non-conventionnelle » (Dossier 2023-283)

2915, chemin des Cascades

Emplacement

Lots 5 567 396 et 5 567 571, Cadastre du Québec Lots visés

Objet de la demande :

Autoriser un usage conditionnel de type « Hébergement de nature non-conventionnelle » pour l'immeuble, en prévision d'un changement de vocation.

Projet d'hébergement en refuge rustique avec activités écotouristiques.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuelle vous devez, <u>le jour de la séance</u>, vous rendre sur le site Internet de la municipalité (www.st-damien.com) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse <u>urbanisme@st-damien.com</u> ou par courrier à l'adresse <u>6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec)</u> JOK 2E0 avant le 20 novembre 2023 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 6 novembre 2023.

Hugo Allaire

Directeur général et greffier-trésorier